

Le Bureau Communautaire s'est réuni le 12/12/2024, sur convocation du Président envoyée le 05/12/2024.

Présent(e)s : F. CHARTREUX, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, D. PICARD, E. PAYEUR, J. BOCANEGRA, P. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, O. HEYOB, JL STAROSSE, R. ARNOULD, JL. CLAUDON, E. POIRSON, M. GUEGUEN, X. COLIN.

Excusés : A. HARMAND, L. GUYOT

BU2024-61 – FINANCES (7.10) - DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2025 CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE DE LA GRANDE RUE A LUCEY

Dans le cadre de la réfection de l'aménagement de la Grande Rue prévue en 2025 par la commune de LUCEY, et compte-tenu d'un nombre important de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable, la régie de l'eau envisage de profiter de cette opportunité pour renouveler la conduite principale et les branchements pour la totalité de la rue.

Le renouvellement de la conduite permettra d'améliorer le rendement de cette partie du réseau et ainsi de lutter contre la déperdition de la ressource en eau.

Une première évaluation des dépenses estimée à 580 000 € HT a été réévaluée à 915 000 € HT par la maîtrise d'œuvre en charge de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux se décline ainsi :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT	Taux
Travaux		ETAT		
Renouvellement du réseau AEP	915 000 €	• DETR 2025	250 000 €	25,3 %
Divers imprévus (5% travaux)	45 755 €		(plafonné)	
		AGENCE DE L'EAU		
Etudes		• XIème prog.	197 191 €	20 %
Maîtrise d'œuvre externe	20 000 €			
Mission SPS	5 000 €			
		FONDS PROPRES CC2T	538 664 €	54,7 %
TOTAL	985 855 €	TOTAL	985 855 €	100 %

En conséquence, le Bureau communautaire est invité à :

- Autoriser le Président à solliciter l'accompagnement financier de l'Etat pour les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable de la Grande Rue à LUCEY au titre de la DETR 2025,
- Autoriser le Président à solliciter des subventions auprès d'autres financeurs potentiels (Agence de l'Eau, Département, Région Grand Est, ...) pour ce projet,
- Autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.